

L'An deux mille vingt-quatre, le onze du mois de janvier à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis au sein de la salle de réunions de la Communauté de Communes Campagne de Caux sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Bureau le vendredi 29 décembre 2023.

Etaient présents : GIRARD Serge, Président, CARLIERE Frédéric, 1er Vice-Président, DUBOCAGE Kévin, 2^{ème} Vice-Président, MOIZAN Gérard, 3^{ème} Vice-Président, NIEPCERON Hervé, 5^{ème} Vice-Président, FLEURY David, 6^{ème} Vice-Président, BRULIN Corinne, 7^{ème} Vice-Présidente, ROSE Marc, 1^{er} membre du bureau, SOLINAS Christian, 2^{ème} membre du bureau, PAUMELLE René, 3^{ème} membre du bureau, VANIER Pascaline, 4^{ème} membre du bureau

Excusés :

- GEULIN Isabelle, 4^{ème} Vice-Présidente,
- VANDERMEERSCH Aldric, 8^{ème} Vice-Président,
- JEZEQUEL David, 9^{ème} Vice-Président,

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie

Nombre de Membres en exercice	14
Nombre de présents	11
Quorum	8
Nombre de votants	11

Délibération n° B003/2024

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS FORMULEE PAR LA COMMUNE D'AUBERVILLE-LA-RENAULT POUR LA CREATION D'UN CHEMIN PIETONNIER



Délibération n° B003/2024

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS FORMULEE PAR LA COMMUNE D'AUBERVILLE-LA-RENAULT POUR LA CREATION D'UN CHEMIN PIETONNIER

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

Vu la délibération n°048/2023 du 27/04/2023 portant sur la mise en place d'un fonds de concours ;

Considérant la demande de la commune d'Auberville-la-Renault adressée par courrier en date du 09/11/2023 ;

La commune d'Auberville-la-Renault souhaite créer un chemin piétonnier afin d'accéder au cimetière communal. Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 28 990 € HT.

La commune a sollicité des aides financières auprès du Département pour un montant de 8 697 €.

La commune sollicite également la communauté de communes pour le versement d'un fonds de concours, pour un montant de 13 306,04 €. Le montant de l'autofinancement pour la commune serait de 6 986,96 HT.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- **DE DONNER** un avis défavorable à la demande de versement d'un fonds de concours à la Commune de d'Auberville-la-Renault, au titre du fonds de concours intercommunal, à hauteur du montant provisionné de 13 306,04 € ;
- **DE NE PAS AUTORISER** le Président à présenter ce dossier lors du prochain conseil communautaire afin de faire valider l'octroi de ce fonds de concours.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE